CINQUIÈME ANNÉE

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

RÉDACTION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

ADMINISTRATION
13, Rue des Champs, 13
ROUBAIX

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

N° 156 Samedi 3 Juin 1899 N° 156

ANNONCES
Les Annonces sont reçues à la *Société Générale de Publicité*, 7, rue Drouot, Paris (*Téléphone 281,85*) et dans sa succursale à
LILLE, 28, rue Faidherbe
et dans les bureaux de l'Administration du journal

BON COURAGE

L'élection d'Avesnes prouve que les socialistes ont encore beaucoup d'efforts à faire pour déterminer un courant d'idées suffisamment fort pour entraîner les masses rurales vers leur émancipation, autrement dit vers le Socialisme.

Ce n'est pas une raison pour perdre courage, au contraire.

Les faits économiques, sociaux et politiques nous préparent la voie, les forces qui travaillent notre société agissent en notre faveur, notre rôle est d'en profiter. Le mouvement socialiste est créé, les causes qui le secondent sont plus fortes que celles qui le contrarient, ce n'est pas le moment de s'arrêter en route.

Pour tout esprit observateur, il est évident que si les progrès apparents du socialisme sont lents, ses progrès latents sont rapides ; ce fait qui donne tant d'illusions aux priviligiés de notre société, doit affirmer la volonté des militants socialistes, car la confiance dans le succès final est un des principaux gages de la victoire.

Pour que nos succès électoraux soient nombreux et éclatants, il faudrait que nos adversaires restent désunis devant les urnes électorales lorsqu'un socialiste engage la bataille contre un ou plusieurs d'entre eux; or, cela n'est pas. Dès que leur intérêt de classe est en jeu, cléricaux et libres-penseurs, radicaux et opportunistes, libéraux et réactionnaires tous font bloc pour lui barrer la route.

Si les bourgeois ont une conscience très nette de leur intérêt de classe, il n'en est malheureusement pas de même pour les travailleurs. Parmi nos camarades, combien encore ont cette conscience obscurcie par les suggestions bourgeoises ! Combien, absorbés par la lutte obsédante pour le pain quotidien, sont indifférents à leurs intérêts du lendemain ?

Ajoutez à cela que les socialistes sont loin d'avoir à leur disposition les puissants moyens d'action de leurs adversaires : qu'ils luttent avec des sous contre les billets de mille, avec des bâtons contre de l'artillerie.

Malgré ces désavantages, chaque campagne électorale est l'occasion d'un pas en avant ; la lutte de principes qui se fait éclaire et précise la question sociale, l'idée socialiste se répand dans les cerveaux et fait de nouveaux adeptes, l'adversaire est obligé de faire des concessions et des promesses qu'il reniera sans doute, mais qui lui créeront des difficultés pour l'avenir.

Nos adversaires nous disent volontiers :

« Nous reconnaissons que les travailleurs sont facilement dupes fois plus » nombreux que nous, mais la plupart » d'entre eux dédaignent vos théories et » nous suivent de préférence. »

Un examen un peu approfondi de la société actuelle explique facilement cet illogisme.

Notre société est impropement qualifiée de bourgeoisie, car en fait la bourgeoisie a disparu avec la noblesse. Elle a été remplacée, comme nous l'avons expliqué dans un article précédent par une oligarchie, qui vit surtout aujourd'hui des privileges qu'elle arrache à l'Etat, puis de speculations et d'exploitation. A côté de cette classe se trouve la classe travailleuse qui lui fait sa fortune et au dessous la classe nécessiteuse que les travailleurs nourrissent en plus de la classe riche.

Certes, ces classes ne sont pas absolument tranchées, sans cela elles se mettraient rapidement en lutte ouverte, lutte qui permettrait aux travailleurs de voir très nettement qu'ils sont les dupes de parasites qui vivent à leurs dépens, et leur inspirerait la volonté très légitime de se débarrasser d'eux.

La nature, en toutes choses, procède par gradations près qu'insensibles, ainsi entre l'oligarchie pure et la classe laborieuse, existe toute une classe intermédiaire ; celle-ci est le plus ferme soutien de l'oligarchie dont elle est la victime commune ; c'est elle qui fournit la grande masse des gogos que dépouillent nos financiers ; des petits commerçants et industriels que ruinent nos grandes sociétés capitalistes.

Rien n'y fait, au lieu de faire cause commune avec les travailleurs, elle accorde sa confiance à l'oligarchie qui la dévore, imitant en cela les grenouilles de la fable qui avaient pris une grue pour le s gouverner et les manger.

Il y a en plus tous ceux qui vivent servilement des miettes de la Fable des riches, c'est-à-dire leurs fournisseurs et leurs valets.

Cette clientèle de l'oligarchie la soutient au pouvoir tout en la détestant, et elle fait supporter aux pauvres toutes les rebuffades qu'elle essuie des riches.

Entre la classe des travailleurs et les malheureux tombés dans la misère et la mendicité, il y a une foule de pauvres manœuvres qui ne gagnent pas de quoi manger à leur faim et qui doivent recourir à l'assistance publique ou à la charité privée pour augmenter une maigre pitance trop faible pour vivre, trop forte pour mourir.

Les malheureux ne se rendent pas compte que les secours qu'on leur donne pour parfaire leurs salaires insuffisants sont une subvention déguisée à leurs employeurs pour diminuer le coût de la main d'œuvre dont ils ont besoin ; ils ne voient pas que les patrons escomptent les secours distribués par les bureaux de bienfaisance pour diminuer les salaires des manœuvres d'autant ; trop restreints dans leurs moyens d'existence, ils ne voient aucun allegement possible dans leur sort ; ils répètent qu'il en sera toujours ainsi ; ils rappellent les bœufs qu'on mène à coup d'aiguillon en attendant le coup de massue du boucher.

Les Motte envoient ces malheureux au scrutin sous la garde de leurs contremaîtres voter pour eux, c'est-à-dire pour leurs pires ennemis.

Voilà les raisons qui maintiennent au pouvoir l'oligarchie et lui livrent les destinées d'un grand peuple qu'elle tera sombrer, après l'avoir déprimé par le plus dégradant des esclavages, si le souffle puissant et sain du Socialisme ne parvient pas à le délivrer.

Heureusement, l'Oligarchie se détruira elle-même en sapant les bases de la société.

C'est elle qui en exproprianl la classe moyenne précipite la multiplication des fonctions publiques.

C'est elle qui par sa cupidité et ses exigences, gonfle nos budgets et nous mène à la banqueroute.

C'est elle qui fait éclater les scandales financiers.

C'est elle qui peut déchaîner des guerres effroyables et faire effondrer les nations vaincues ou victorieuses.

C'est elle qui démoralise l'Armée, l'Eglise, la Magistrature, la Nation tout entière en propageant le culte du Veau d'Or.

C'est elle qui détruit la famille, brise le lien de solidarité entre les hommes, déchaîne la guerre de tous contre tous. La société qu'elle nous fait a son image, rappelle tout à fait la statue de Nabuchodonosor et s'effondrera comme elle.

En même temps, grâce à elle, l'industrie, le commerce, la banque, la propriété deviennent collectives et la socialisation des moyens de production et d'échange se prépare.

Comme toujours le bien procède du mal la vie procède de la mort.

Socialistes ! Bon courage !

Ch. BRUNELLIERE.

CHOUX A CHOUCROUTE

Les choux à choucroute seront prochainement l'objet d'une discussion au Parlement.

La Commission des douanes étant saisie d'une demande de surélévation de taxe sur cette denrée de provenance exotique, nul doute que M. Georges Graux, son président, ne l'invite à barrer la route à ce produit d'outre-Rhin.

A vrai dire, la lutte n'est pas soutenable pour nos cultivateurs à cause des taxes différentes qui frappent les légumes de toutes sortes. Depuis 1892, les légumes frais, y compris les choux, — sont taxés d'un droit de 6 francs par 100 kilos, souvent supérieur à leur valeur vénale, et ne pouvant en appelerque qu'avantager la culture française.

Exception ayant été faite en la veur des choux à choucroute, lesquels sont admis comme matières premières destinées à l'industrie et taxés de 40 centimes par 100 kilos, il résulte que si l'on introduit en France deux wagons de choux de même qualité pesant 10.000 kilos chacun et que l'expéditeur déclare l'un sous le nom de choux à choucroute et l'autre sous la dénomination de choux, le premier ne payera que quarante francs et le second regardé comme légumes frais, soldera six cents francs.

En réalité, il s'agit de la même espèce de choux, et l'on s'étonne que M. Méline ne l'ait pas compris lorsqu'il élabora sa réforme générale des tarifs de douanes.

Non pas que nous approuvons les auteurs de la demande du nouveau droit qui devra, selon eux, permettre aux cultivateurs des Vosges, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et de la Haute-Marne de concurrencer avantageusement ceux de l'Allemagne.

L'anomalie que la commission des douanes se propose de corriger, n'aura d'autre résultat que de faire supporter aux consommateurs la différence des nouvelles charges que la Chambre ratifiera, étant donnée sa préoccupation constante d'accroître les difficultés supportées par les travailleurs.

Si le droit de 40 centimes appliqué aux 100 kilos de choux destinés à la fabrication de la choucroute, n'a pas produit tous les effets qu'en attendaient les producteurs français, cela provient simplement des différences de prix supportées par les produits similaires de même nature.

Des que l'intention du Parlement français de surtaxer les choux à choucroute fut connue du gouvernement Allemand, la compagnie des chemins de fer d'Alsace-Lorraine fut invitée à préparer une réduction sur les prix de transports équivalente au nouveau droit que devaient payer les sujets de Guillaume.

En 1892, la denrée qui nous occupe payait pour circuler sur les rails pour dix mille kilos, aujourd'hui elle ne paye plus que cent francs. De sorte que l'Allemagne remboursera ainsi par d'autres moyens ou abaissements de tarifs, la majeure partie des droits de douanes qu'ils sont tenus de payer à l'Etat français.

Si, plus démocratiques, nos chambres suivaient l'exemple du monarque allemand en imposant aux détenteurs de nos voies ferrées des prix de transports réduits au minimum, nous ne nous trouverions pas, pour protéger notre agriculture, dans la nécessité de grever nos produits agricoles destinés à la consommation.

BASLY.

Echos & Nouvelles

Mme Mathieu Bonafous, veuve du Dr Dromard, ne souffrait pas de l'indifférence des populations algériennes envers nos malades qui accourent à la rescousse.

Les populations, auxquelles il ne manquait plus que ce dernier fléau, sont dans la misère. Les petits commerçants de la région viennent de voir leur clientèle ruinée, impuissante.

A cette déplorable situation, il n'est évident qu'un seul remède : les communes doivent venir en aide aux nécessiteux.

Les Drôles qui ont conservé une voiture seule doivent remédier à la situation.

—o—

Sir William Crookes, le célèbre chimiste anglais, a annoncé à la Société Royale de Londres qu'il vient de découvrir un nouvel élément chimique. Il l'appelle « Ionium » en l'honneur de la reine Victoria. Il ne sait pas si ce nouvel élément est un métal ou un métalloïde, mais il semble en avoir vu. Le jeune alchimiste [illegible]

—o—

On [illegible] Barnum, le célèbre [illegible] dans le monde entier, a adressé [illegible] à un chef arabe et en a reçu [illegible] qui sont les présents et leur [illegible] :

Un [illegible] dans un village, [illegible] chacun [illegible] :

Un [illegible] Noir [illegible] dollars pour [illegible] ans, la fille d'un [illegible] Noir [illegible] 10 dollars [illegible] déclare qu'il a été accompagné son malade pendant un [illegible] sur [illegible] de six mois environ.

La monnaie [illegible] la moitié de [illegible] 4 dollars [illegible] pour [illegible] de [illegible] ou [illegible] pour exemple, [illegible] 400 dollars.

En [illegible] pour les malades d'oreilles c'est [illegible] 50 dollars [illegible] New-York à St Paul, et un de ses confrères en a touché 25,000 pour [illegible] de Philadelphie à San Francisco.

***

NOUVELLES A LA MAIN

Madame, je ne sais pas, [illegible] une femme...

— Oh, le monstre ! [illegible]

— Non ! Pas trop, elle me ressemblait.

Alors ce pauvre Beaubiond s'est laissé mourir.

— Oh ! il s'est éteint doucement, après avoir [illegible] sa connaissance jusqu'au bout.

Entre nous, il ne lui était pas possible [illegible] autrement : il vivait avec elle depuis vingt-deux ans.

NOS DEPÊCHES

(Par service téléphonique spécial)

LA RÉVISION
DU PROCÈS DREYFUS

Les sanctions nécessaires. — Lettres d'un innocent. — L'affichage de la vérité. — Plaidoirie de Me Mornard. — Révision et renvoi devant le Conseil de Guerre.

Paris, 1er juin. — M. le procureur général Manau s'était imposé une lourde tâche : il aurait pu se contenter, lui, procureur général, organe du ministère public, de présenter à l'appui de ses réquisitions de brèves considérations de fait et de droit. Mais la conviction qui l'anime, l'amour de la vérité et de la justice qui le possède le dévorer, ne lui permettaient pas de paraître rester indifférent dans la cause solennelle que la cour de cassation a à juger.

Il a donc à son tour, après le lumineux rapport du président Ballot-Beaupré, repris l'exposé complet de l'affaire, il en a sondé les ténèbres et les recoins, il a porté partout impitoyable critique de son judicieux esprit, et il a réussi à faire apparaître aux yeux de la cour de nouveaux et vigoureux aperçus.

L'idée qu'un innocent injustement condamné n'ait pu encore obtenir justice lui est, on le sent, insupportable ; et c'est un beau et réconfortant spectacle de voir ce vieillard apporter à la défense du droit méconnu toute la généreuse ardeur d'un cœur de vingt ans. En passant par sa forte voix, les appels desespérés que Dreyfus adressait en vain à Félix Faure pour supplier qu'on continuât les investigations et les recherches qu'on lui avait promis de faire pour découvrir le vrai coupable prenaient une intonation quasi-tragique. Et c'était Félix Faure, le complice de Mercier, qui recevait ces lettres et qui les faisait ajouter au dossier !

En passant, M. le procureur général a soin pourtant de noter les responsabilités encourues à plusieurses reprises, il a fait allusion à d'autres juges qui auraient à apprécier bientôt les actes criminels que l'enquête a révélés et que la cour de cassation n'a à retenir qu'en ce qu'ils peuvent servir à établir l'innocence de Dreyfus. A ce point de vue, ses réquisitions avaient par moment l'allure d'un réquisitoire.

Pour ce vieux et ferme républicain, l'œuvre de la justice serait incomplète, si, en même temps qu'elle va réhabiliter l'innocent, elle ne préparait à punir les coupables.

Echos d'audience

Nous croyons intéressant de placer sous les yeux de nos lecteurs, le texte de deux lettres de Dreyfus, lues par M. Manau à la Cour de cassation, mercredi dernier, au cours de son réquisitoire.

Le 26 novembre 1896, Dreyfus, après maintes autres lettres en implorant justice, écrivait au président Félix Faure :

Monsieur le Président,

Je me permets de faire un nouvel et puissant appel à votre haute équité et de jeter à vos pieds l'expression de mon profond désespoir. Depuis plus de trois ans, moment de crime abominable pour lequel j'ai été condamné, je ne demande que la justice, que la découverte de la vérité.

Dès le lendemain de ma condamnation, quand le commandant du Paty de Clam, est venu me trouver, au nom du ministre de la guerre, pour me demander si j'étais innocent ou coupable, j'ai répondu que, non seulement j'étais innocent, mais que je demandais la lumière toute la lumière, et j'ai sollicité aussitôt l'aide des moyens d'investigation habituels, soit par les attaches militaires, soit par tout autre moyen dont dispose le gouvernement.

Il me fut répondu alors (décembre 1894) que des intérêts supérieurs empêchaient l'emploi de ces moyens d'investigation, mais que les recherches se poursuivraient.

Depuis trois ans donc, j'attends, dans la situation la plus effroyable qu'il soit possible de rêver, j'attends toujours et les recherches n'aboutissent pas ! Si donc, d'une part, des intérêts supérieurs ont empêché, empêchent probablement toujours l'emploi des moyens d'investigation qui seuls, peuvent permettre de mettre un terme à cet effroyable martyre de tant d'êtres humains, à plus forte raison devais-je les respecter et c'est ce que j'ai fait invinciblement.

Mais, d'autre part, monsieur le Président, voilà plus de trois ans que, dans cette effroyable situation, mes enfants grandissent déshonorés. Ce sont des parias, leur éducation est impossible et j'en deviens fou de douleur. Les mêmes intérêts ne peuvent cependant pas exiger que ma chère femme mes pauvres enfants leur soient immolés.

Je viens simplement soumettre cette horrible situation à votre haute équité, à celle du gouvernement. Je viens simplement demander de la justice, pour les miens, pour mes enfants, qui sont les premières et les plus épouvantables victimes.

Ainsi, en décembre 1894, après la condamnation, on a promis à Dreyfus qu'**on chercherait encore !** et cette promesse, on la lui a renouvelée depuis avec les mêmes prétextes, les mêmes excuses.

Le 12 janvier 1898, en effet, le malheureux écrivait encore à Félix Faure :

« ... Chaque fois que j'ai sollicité l'intervention des moyens d'investigation dont dispose le gouvernement pour mettre enfin un terme à cet horrible martyre de tant d'êtres humains, il me fut répondu qu'il y avait en cause des intérêts supérieurs aux miens, je me suis incliné comme je m'inclinerai toujours devant cet intérêt, comme c'est mon devoir.

» Voilà trois ans et demi que j'attends. La situation est effroyable pour tous les miens, impitoyable pour moi. Il n'y a pas d'intérêt qui puisse exiger qu'une famille, que mes enfants, qu'un innocent leur soient immolés. Je viens donc simplement faire appel à votre haute justice, à celle du gouvernement, pour ne mander mon honneur et la justice, enfin, pour tant de victimes innocentes. »

Ah ! comme Félix Faure, Méline et les autres au lendemain de cette lettre ont du rire, en voyant l'article de Zola ! Ils les invitait à lire les lettres de Dreyfus à sa femme : il leur disait qu'elles tireraient les larmes de leurs yeux secs. Ils en recevaient de bien autrement émouvantes, celui qu'ils jetaient désespérances hurlait son innocence, en suppliant devant des prétendus nécessités patriotiques qui n'étaient que les mensonges des bourreaux à la victime. Et à ses cris ils répondaient par un redoublement de férocité.

M. Manau s'est éloquemment élevé contre ce trop d'infamie. Quoi ! on avait promis à Dreyfus de « chercher encore ! »

Est-ce ainsi, messieurs, a dit le magistrat, qu'on parle à un homme qu'on croit avoir été légalement et justement condamné !

Est-ce qu'on lui promet de poursuivre les recherches du vrai coupable ?

Est-ce qu'on lui jette au cœur l'espérance, qui deviendra la plus cruelle déception, si elle ne se réalise pas ?

M. Manau a lu d'autres lettres de Dreyfus écrites à Boisdeffre, à sa femme, à ses enfants.

Quand il eut fini de parcourir cette dramatique correspondance, le procureur général l'a rapprochée des rapports du bourreau Desnid. « Voilà l'homme, a-t-il dit, que son gardien traitait d'hypocrite, de cabotin sans cœur, sans affection pour les siens !

« Nous faisons appel à tous les cœurs honnêtes, a dit M. Manau, et nous leur demandons s'il n'est pas aussi injuste que cruel de refuser au prisonnier qu'on a sous sa garde et qu'on a eu le temps de juger, les sentiments les plus humains. Que serait donc la vie de ce malheureux, s'il n'avait pas pour espérer et attendre l'énergie que donne une affection immense pour les siens. »

UN VOTE DE RÉPARATION

Nous croyons savoir qu'un membre de la majorité républicaine se propose de demander, à la Chambre, de la [illegible] de l'arrêt de la Cour de cassation, l'affichage sur les murs de toutes les communes de France.

L'heure conscientieuse si émouvantes, si belles et si nettes de M. le président rapporteur Ballot-Beaupré,

2° De l'arrêt de revision.

Ce sera la contre partie nécessaire de l'affichage des faux ressassés par M. Cavaignac.

La Chambre honorera en émettant ce vote de réparation et de haute justice.

L'AUDIENCE DE JEUDI

La journée d'aujourd'hui sera remplie par la défense du pourvoi en revision présentée au nom de Mme Laure Dreyfus, partie civile, comme tutrice d'Alfred Dreyfus.

Tous ceux qui, au bureau, ont joué un rôle dans cette dramatique affaire sont là.

Me Mornard, d'abord, assisté de M. Branschwig, son secrétaire, puis Me Minoret, Me Demange, au côté duquel est assis Me Coltenot, qui le secondait au conseil de guerre de 1894 ; enfin Mes Hadet et Dronne qui représentent Me Labori, encore malade, mais tout à fait en voie de guérison.

Me Mornard a la parole, dès que l'audience est ouverte, à midi.

LA PLAIDOIRIE

Me Mornard, au début de la plaidoirie dit qu'il espère voir réaliser le but qu'il poursuit depuis si longtemps : la proclamation de l'innocence de Dreyfus et qu'il a la grande ambition de voir enfin se pacifier les esprits et se rétablir le calme.

Après une protestation contre l'accusation de haute trahison portée contre Dreyfus, Me **Mornard** lit les notes fournies sur Dreyfus à l'Ecole de guerre et à l'état-major, desquelles il ressort que Dreyfus était un officier remarquable sous tous les rapports. Ici officier semble *à priori* contre indiqué en matière d'espionnage.

Est-ce la misère qui l'aurait poussé à trahir ? Dreyfus est riche ; il a épousé une femme riche, issue d'une honorable famille.

On a dit qu'il fréquentait les cercles et qu'il avait des relations avec des femmes galantes. Cela n'entraîne pas le crime d'espionnage, surtout quand on est riche. Donc les éléments moraux produits en 1894 contre Dreyfus sont sans valeur.

L'élement matériel, c'est le bordereau.

Me Mornard rappelle les contradictions des expertises du bordereau. Les expertises ne furent pas concluantes.

En dehors du bordereau, d'autres éléments matériels, non versés aux débats furent communiqués aux juges de 1894.

Devant la cour d'assises, le président refuse de questionner les généraux Mercier et de Boisdeffre à ce sujet.

Au cours de l'enquête de la Cour de cassation, les mêmes généraux, questionnés, ont refusé de parler. Ce silence est un aveu de la réalité de la communication de pièces secrètes aux juges de 1894.

M. Casimir-Perier confirme le fait en déclarant que le général Mercier lui dit que la pièce « Ce canaille de D... » fut communiquée aux membres du conseil de guerre.

Le fait de communication clandestine de documents n'est donc pas douteux. Les juges de 1894 connurent le commentaire de ces documents fait par du Paty de Clam pour le colonel Sandherr.

Le dossier constate l'absence au dossier de 1894 du rapport de la Préfecture de police établissant, contrairement au rapport de l'agent Guénée, que Dreyfus ne fréquentait pas habituellement les cercles et n'entretenait pas de relations suivies avec des femmes galantes, et disant qu'il y avait confusion avec d'autres personnes du même nom dont il signalait la qualité.

Me Mornard rappelle les protestations de tous les Mulhousiens en faveur de l'innocence de Dreyfus.

Il s'attache à montrer l'invraisemblance des paroles prêtées à Dreyfus à l'Ecole de guerre, dans la note du général de Dionne, directeur de l'Ecole :

Les Alsaciens sont plus heureux sous la domination des Allemands que sous la domination des Français, alors que Dreyfus quitta l'Alsace pour fuir la domination allemande. Le général de Dionne signa d'ailleurs des notes très élogieuses en faveur de Dreyfus. Le défenseur lit ces notes, ajoutant qu'il est persuadé de la bonne foi du général de Dionne dans les unes et les autres que la cour appréciera.

Il rappelle un arrêt de revision de la cour en 1872, dans l'affaire Fabus, offrant des analogies saisissantes avec l'affaire actuelle.

Il s'élève à nouveau contre la communication illégale de pièces aux juges de 1894 et dit qu'il défend l'honneur et la liberté de tous les officiers.

Il n'est pas admissible dans la législation actuelle d'user de tels procédés, ce serait revenir aux lettres de cachet.

Dreyfus ignore encore sur quelles pièces il fut condamné.

C'est là un élément nouveau de revision, les pièces étant inappréciables à Dreyfus, et Me Mornard, à l'encontre de M. Manau, demande à la cour de retenir ce fait dans l'arrêt.

A propos du papier pelure, **Me Mornard** rappelle l'abord les hypothèses du général Roget dont M. Manau a fait justice, puis il montre ce papier identique à celui des lettres d'Esterhazy et en déduit que le bordereau n'est pas de Dreyfus.

On a dit qu'Esterhazy avait décalqué de l'écriture d'Esterhazy ces lettres dreyfusiennes, au cours du procès, en appuyant profondément le nom d'Esterhazy. Il est impossible qu'il en eut été ainsi, s'il avait décalqué l'écriture d'Esterhazy en vue de le substituer à lui en cas de danger. Le bordereau n'est donc pas de Dreyfus.

Le défenseur fait ensuite une critique spirituelle de la déposition Bertillon.

Lorsque M. Bertillon n'explique pas, dit-il, c'est comment, en combinant ses écritures avec celles de sa femme, de son frère et d'autres peut-être, il en est arrivé à nous donner l'écriture d'Esterhazy.

M. Lépine a dit de M. Bertillon : C'est un génie.

Le génie, *bien sûr* a une triste voisine et j'ai peur que M. Bertillon ne se trouve quelquefois avec ces œuvres de la nature.

Me Mornard réfute l'argumentation du gé-

DEUXIÈME EDITION DU 2 JUIN 1899 — 2

LA BELLE SARAH

PAR PIERRE ARNOUS

I

La Rêverie interrompue

Jeanne ent d'abord une exclamation de surprise mêlée de douleur :

— C'est toi, Georges ? Es-tu blessé ?

L'homme ne répondit pas, et Jeanne comprit que ce n'était pas son mari.

Alors elle poussa un cri d'appel et de terreur :

— Au secours ! au secours ! fit-elle.

Et elle recula jusqu'au fond de la chambre.

Mais elle eut encore la force de demander, les mains ramenées sur ses yeux, prête à défaillir :

— Que ne voulez-vous ?

— Sauvez-moi !... dit l'ombre.

II

L'ombre

Presque aussitôt, faisant un effort vigoureux sur ses poignets, l'homme enjamba la fenêtre et entra dans l'appartement : après quoi, il alla vers Jeanne qui s'était laissée choir sur un siège et lui dit :

— N'ayez pas peur de moi, madame... Je ne vous veux point de mal... Avez-vous un frère, un époux, un fils ?

Elle ne répondit pas.

— Vous trouverez sans doute surprenant que j'ose vous interroger après m'être introduit chez vous à la façon d'un malfaiteur ?... Je comprends cela, madame... J'ai voulu seulement savoir de vous si vous étiez capable d'un mouvement de pitié ! En des jours comme ceux-ci, il faut savoir chez qui l'on se risque, même quand on n'a pas obéi à la règle mondaine, qui veut qu'on entre par la porte et non par la fenêtre... Je vous demande donc une seconde fois si vous voulez me sauver ?

— Qui êtes-vous ?

— Cela dépendra de vous... un mort ou un vivant, suivant votre décision.

— Je ne vous comprends pas.

— Alors, je vais vous parler plus clairement : je suis un vaincu !

— Un soldat de la Commune ?

— C'est cela.

— Partez !

— Vous m'envoyez à la mort...

— Ne l'avez-vous point cherchée ?

— Peut-être ; en tout cas, j'ai maintenant des raisons de l'éviter.

Jeanne peu à peu reprenait son assurance. Elle osait regarder l'audacieux visiteur.

C'était un homme de haute taille, jeune encore, — vingt-cinq ans au plus, — qui portait des vêtements d'ouvrier, le bourgeron de toile, la casquette — il la tenait à la main depuis qu'il était entré — et de gros souliers ferrés. Il était couvert de sueur et de poussière. Sa barbe, une barbe blonde, avait pris une teinte terreuse dans la poursuite terrible à laquelle il avait heureusement échappé ; il était essoufflé, haletant.

Jeanne, avec ce coup d'œil infaillible des femmes, remarqua tout de suite que les vêtements de cet homme qui venait de se battre étaient neufs, ensuite qu'il les portait gauchement, en homme habitué à plus de luxe ; enfin, ses yeux s'étant portés sur sa casquette, elle constata que les mains qui la tenaient étaient fines et blanches.

Elle reprit, désormais maîtresse d'elle-même en face d'un inconnu qui, lui-même, au milieu du péril où il se trouvait, semblait garder des manières élégantes et laissait percer dans ses paroles un peu d'ironie mondaine :

— Je n'ai pas à apprécier les raisons dont vous me parlez... je ne puis rien pour vous... je ne suis pas de votre monde et je maudis la guerre que vous avez déchaînée dans Paris. Je ne vous livrerai pas, mais je ne peux pas vous cacher.

— C'est que nous nous comprenons mal, madame... ou plutôt, reprit-il, c'est que je me suis insuffisamment expliqué. Quand j'ai pénétré dans votre jardin, j'avais à mes talons une patrouille devant laquelle j'ai eu la sottise de fuir... un mouvement irréfléchi, la crainte d'être reconnu malgré la toilette où vous me voyez et que j'ai faite au moment où, reconnaissant que notre cause était perdue, j'ai pris le parti de renoncer à combattre.

On ne m'a pas vu entrer chez vous... Mais on sait que je suis caché par ici ; les rues doivent être gardées ; si je sors, si vous ne consentez pas à me donner asile, je suis pris avant d'avoir fait trois pas. C'est la mort.

— Vos camarades se battent encore, c'est presque une désertion que votre fuite... Seriez-vous donc lâche ?

L'homme eut un frémissement de tout son corps ; il allait protester, mais il se raidit et donna un autre cours à ses paroles :

— Un lâche, c'est bien possible. En tout cas, c'est la première fois qu'on me le dit.

Jeanne elle-même cherchait une diversion ; tout à coup, comme avertie par un pressentiment obscur, elle reprit :

— Enfin, monsieur, je ne suis pas la maîtresse ici, je n'ai pas le droit de prendre une décision toute seule. vous ne pouvez pas rester plus longtemps chez moi... Sortez, cachez vous dans le parc, si bon vous semble, profitez d'un moment d'inattention de ceux qui vous cherchent... puis sortez, au nom du ciel, sortez !

— Pour que vous invoquiez des convenances mondaines à cette heure ou tout est aboli, madame, dit l'inconnu froidement, il faut que la pitié ait été bannie du cœur des femmes, ou bien...

Il n'acheva pas ; Jeanne elle-même avait rougi sous l'outrage.

— Voilà que vous m'insultez, monsieur... dit-elle.

— Pardonnez-moi, madame, répondit-il... je suis un insensé. C'est fini ! j'ai méconnu mon devoir. Je me suis battu, je suis vaincu. Il faut que je paie ma rançon au vainqueur... Ma rançon c'est mon sang...

Puis, dans une exaltation croissante, il poursuivit :

— Oui, vous aviez raison tout à l'heure... Je me conduis comme un lâche ! non seulement je suis de ceux qui se sont jetés tête baissée dans une aventure à laquelle ils donnaient par avance une conclusion généreuse, non seulement j'ai quitté le rang à l'heure où des camarades tombent peut-être sous les balles du vainqueur, mais encore j'ai la sotte prétentier de demander asile et protection à des inconnus, à une femme dont le mari est peut-être, à l'heure où je suis ici, victime de cette lutte entre citoyens d'une même patrie... Je m'en vais, madame !

Elle le laissa faire deux ou trois pas vers la porte ; mais déjà un regret naissait en elle, le sentiment qu'à son tour elle méconnaissait son devoir, que partout où il y a des fugitifs ceux à qui ils demandent protection doivent leur venir en aide, au nom de la fraternité de tous les êtres. Et elle s'avouait qu'elle ne s'était montrée si dure que parce qu'elle avait obéi à des préjugés de caste et surtout à cette considération que Georges de Vauthiers la désapprouverait si elle donnait asile à ce vaincu...

Si bien qu'en voyant ce jeune homme, maintenant en possession de tout son sang froid, aller d'un pas si noble au devant de la mort qui le guettait de toutes parts, elle ne put se dominer et elle fit involontairement un geste pour le retenir.

L'inconnu vit ce geste et dit :

— Adieu, madame... soyez rassurée. Je ne vous maudirai pas si je meurs... J'ai compris que vous êtes bonne. Cela se voit dans vos yeux : cela se devine à votre voix. Votre bonté émane de toute votre personne... Je vous excuse de ne pas m'accueillir. S'il me vient au moment suprême une parole amère sur les lèvres, elle ne sera pas pour vous ; elle sera pour ce monde où tout divise des créatures qui ne demanderaient qu'à s'aimer et à s'entraider... Soyez donc sans remords.

— Ecoutez, reprit Jeanne, pourquoi ne resteriez-vous pas dans ce jardin ? Qui sait si demain vous ne pourrez pas vous en aller en toute sécurité ?

— Non, reprit l'inconnu d'une voix grave, c'est moi maintenant qui ne veut plus rester... ; On va peut-être fouiller la maison... je peux vous compromettre... j'étais fou en venant. Pardonnez-moi !

— Pourquoi donc vous êtes-vous jeté dans cette aventure ?..

— Vous me questionnez, madame ! murmura l'inconnu d'une voix de plus en plus sombre.

— Hélas, c'est vrai ! je n'en ai pas le droit.

— Oh ! vous en avez le droit puisque j'ai eu l'audace de me présenter chez vous... de vous implorer... On a toujours le droit de s'informer d'où vient le vagabond qui frappe à votre porte... Il serait trop long de vous dire les raisons qui m'ont poussé du côté des désespérés... laissez-moi du moins vous dire que j'ai partagé leur noble espoir et ensuite que j'avais envisagé toutes les mauvaises chances et que jusqu'au dernier moment j'étais bien résolu à mourir.

— Et depuis ?... demanda Jeanne de plus en plus anxieuse et devinant presque...

— Depuis, répondit le jeune homme, j'ai revu ma mère !

Elle resta silencieuse, mais ses yeux se voilèrent de larmes.

— Ah ! vous m'avez compris ! vous m'avez compris ! continua l'inconnu au comble de l'exaltation. Vous savez tout ce qu'il y a dans ces mots : J'ai revu ma mère ! Ma mère ! Une vieille femme qui n'a plus que moi. Quand j'ai compris que c'était fini, que notre résistance ne pouvait plus être qu'une inutile folie, j'ai voulu l'embrasser une dernière fois. Ce a été ma faiblesse. Elle ne m'avait plus vu depuis de longs jours, elle me croyait tombé sous les remparts comme tant d'autres. Elle me pleurait, elle avait déjà pris ses habits de deuil. Et si vous l'aviez vue quand je suis rentré, quand elle m'a aperçu vivant devant elle ! Elle n'a pas pu dire un seul mot, mais quelle étreinte de ses faibles bras autour de mon corps ! Et quel rayon de joie dans ses yeux usés par les larmes !... Non ! je n'oublierai jamais cela !... Et quand il a fallu lui dire que j'étais poursuivi, qu'il fallait me cacher, que j'allais être pris, que l'on montait peut-être déjà l'escalier pour s'emparer de moi, quel cri de lionne !... Hélas ! on devrait épargner de telles angoisses aux vieilles mères !

A suivre.